



1652 ALSEMBERG, Halsendallaan 5
Tél. (02) 380 52 71
Fax (02) 380 89 86

8500 COURTRAI, Meensestraat 41
Tél. (056) 35 76 76
Fax (056) 35 68 87

PROCES-VERBAL DE L'EXAMEN DE CONFORMITE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE

conformément les prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Installations de : *DOYEN*
Adresse de l'installation : *20 V.5 RUE de SAUCHELLES TOURNAI*
Installateur : *BOBA BESARD MARCHEDAL*
- N° de T.V.A. :
- ou N° carte d'identité :
Type d'installation : *RESISTANCE* Date et lieu d'émission :
Agent-visiteur : *DEGWINNAT EP* Distributeur :
Date de la visite : *01/02/2007*

- Tension nominale :	<i>230/400V</i>	- Description des circuits terminaux :	
- Section câble d'entrée	<i>TS Max hot</i>	<i>sur dif 30mA : A-D : 20A, E : 16A</i>	
- Protection générale	<i>Boucle</i>	<i>F-M : 20A</i>	
- Type d'interrupteur-sectionneur général	<i>3,3A</i>	<i>N-B : 16A</i>	<i>N.S. : 6A</i>
- Type de prise(s) de terre	<i>TS</i>		
- Résistance de la prise de terre	<i>Ex hot</i>		
- Résistance d'isolement général	<i>400V</i>		
- Nombre de tableaux et circuits terminaux			
- Protection différentiel général			
- Protection différentiel supplémentaire			

- Les dispositifs de protection à courant différentiel sont en rapport avec la résistance de dispersion de la prise de terre.
- Les dispositifs de protection contre les surintensités sont en rapport avec les sections qu'ils protègent.
- Appareils de chauffage :

INFRACTIONS CONSTATEES
rien

L'installation électrique est conforme aux prescriptions précitées; l'interrupteur différentiel général a été plombé et le schéma unifilaire et le schéma de position ont été visés.
Prochaine visite de contrôle au plus tard le *05/02/2007*

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES
Le procès-verbal de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.
Toute modification de l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
Le Ministère des Affaires Economiques, Direction Energie Electrique, doit être avisé immédiatement de tout accident dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

AGENT-visiteur.

Compartiment réservé au distributeur :
N° Client :
Visa : Date :/...../.....